



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Nord

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

NOTE DE SYNTHESE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES

I - GENERALITES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe stipule que « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de la commune au cours de l'exercice comptable 2024.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la délivrance des autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et



Hôtel de Ville
Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy
Tel : 03 27 44 20 99

les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (rappel des principaux financeurs : l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales...)

II – VUE D'ENSEMBLE ET PRESENTION DE L'EXECUTION DU BUDGET

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	0,00	306 539,05	0,00	348 526,15	0,00	655 065,20
Opérations de l'exercice	1 155 727,62	824 538,95	2 713 431,78	2 935 446,41	3 869 159,40	3 759 985,36
TOTAUX	1 155 727,62	1 131 078,00	2 713 431,78	3 283 972,56	3 869 159,40	4 415 050,56
Résultats de clôture	24 649,62	0,00	0,00	570 540,78	0,00	545 891,16
Restes à réaliser	346 760,00	16 780,00	0,00	0,00	346 760,00	16 780,00
TOTAUX CUMULES	371 409,62	16 780,00	0,00	570 540,78	346 760,00	562 671,16
RESULTATS DEFINITIFS	354 629,62	0,00	0,00	570 540,78	0,00	215 911,16

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultat de clôture" et "résultats définitifs".

Le total cumulé des **Recettes** s'élève à **4 431 830,56 €**

Le total cumulé des **Dépenses** s'élève quant à lui à **4 215 919,40 €**

soit un bilan financier excédentaire de 215 911,16 €

Pour mémoire, il était de **348 526,15 €** en 2023
245 641,52 € en 2022
149 703,05 € en 2021

L'excédent net de fonctionnement diminue de 38,05% par rapport à 2023.

Evolution du taux de l'épargne brute :

Ce taux indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (part capital). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un taux de 8 à 15% est satisfaisant.

ANNEE	A DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	B RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	EPARGNE BRUTE B - A = C	EVOLUTION EPARGNE EN %	TAUX EPARGNE BRUTE (C/B*100)
2021	2 183 585,92 €	2 638 269,27 €	454 683,35 €	40,099	17,234
2022	2 414 669,36 €	2 734 105,64 €	319 436,28 €	-29,75	11,683
2023	2 414 751,24 €	2 848 612,90 €	433 861,66 €	35,82	15,23
2024	2 698 675,70 €	2 935 446,41 €	236 770,71 €	-45,43	8,07

Evolution de l'épargne nette :

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

ANNEE	MONTANT DE L'EPARGNE BRUTE	MONTANT DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE (capital)	MONTANT DE L'EPARGNE NETTE
2021	454 683,35 €	57 651,09 €	297 032,26 €
2022	319 436,28 €	64 909,22 €	254 527,06 €
2023	433 861,66 €	84 332,30 €	349 529,36 €
2024	236 770,71 €	86 180,97 €	150 589,74 €

L'épargne nette a diminuée de 57 % par rapport à 2023.

III - SECTION DE FONCTIONNEMENT

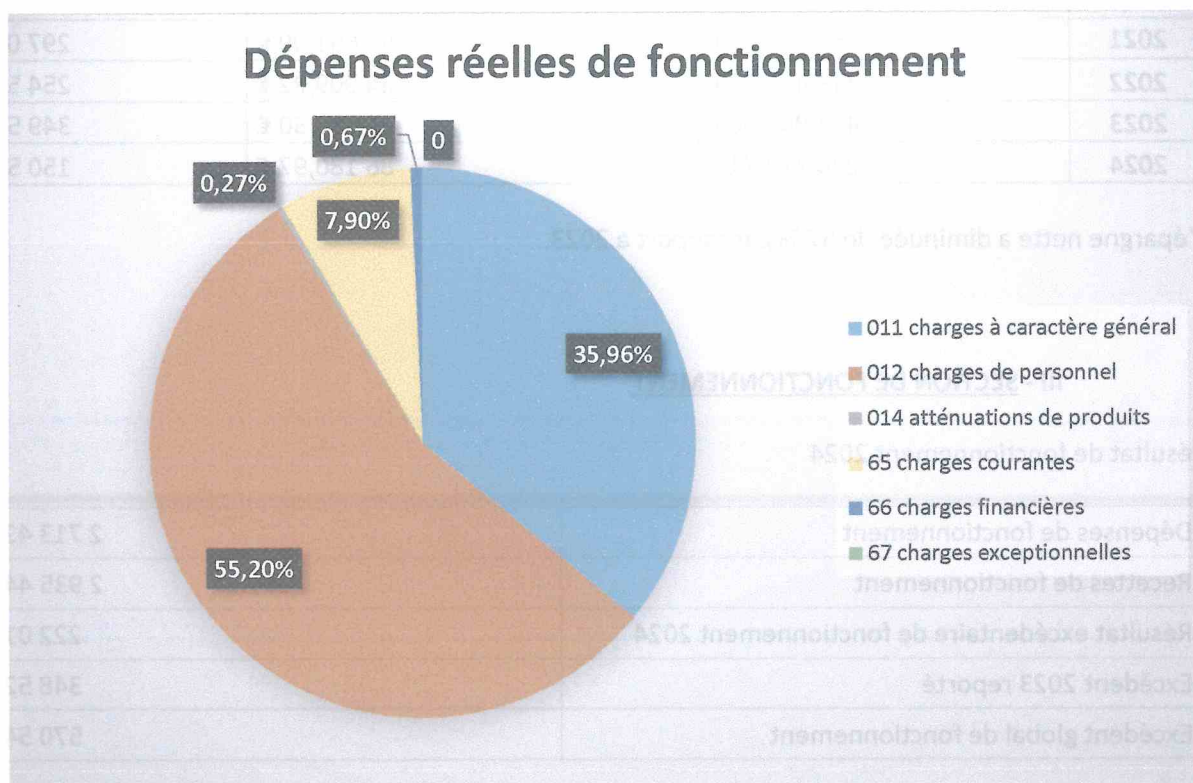
Résultat de fonctionnement 2024

Dépenses de fonctionnement	2 713 431,78 €
Recettes de fonctionnement	2 935 446,41 €
Résultat excédentaire de fonctionnement 2024	222 014,63 €
Excédent 2023 reporté	348 526,15 €
Excédent global de fonctionnement	570 540,78 €

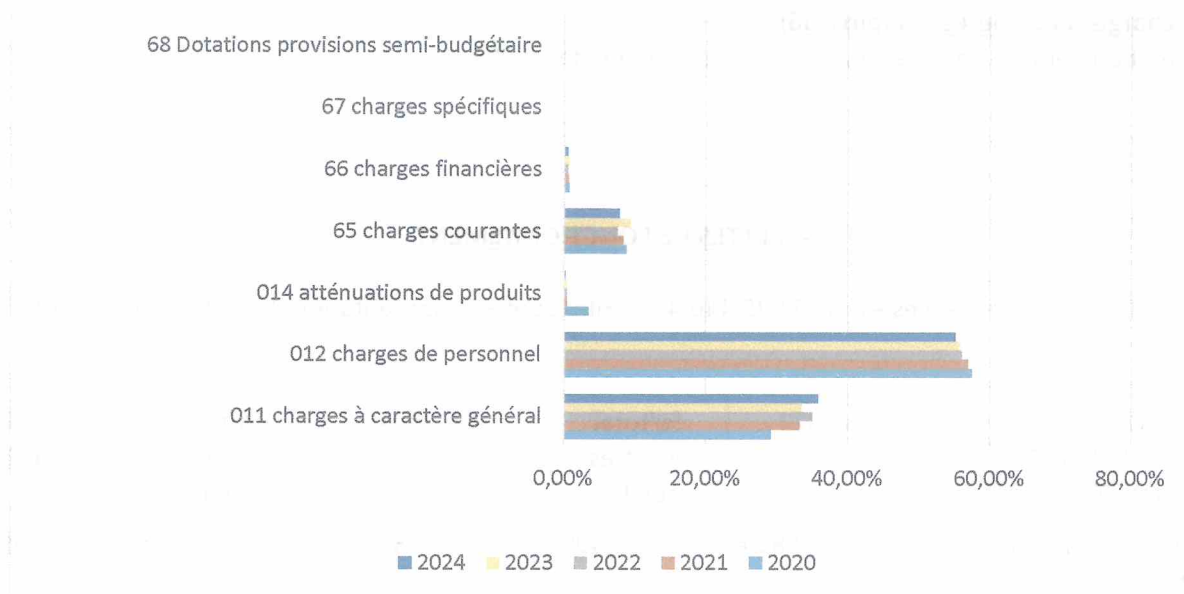
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses réelles, excluant les mouvements d'ordre, s'élèvent à 2 698 675,70 €. Elles augmentent de 11,76 % par rapport à 2023.

OPERATIONS Dépenses	CA 2023	% / Total charges courantes	CA 2024	% /Total charges courantes	EVOLUTION 20243/2024
011 charges à caractère général	803 023,91	33,25%	970 156,53	35,96%	+20,81%
012 charges de personnel	1 352 347,12	56,00%	1 489 735,80	55,20%	+10,16%
014 atténuations de produits	11 571,00	0,48%	7 296,00	0,27%	-36,95%
65 charges courantes	227 393,46	9,42%	213 312,89	7,90%	-6,19%
66 charges financières	20 415,75	0,85%	18 174,48	0,67%	-10,98%
67 charges spécifiques	0	0	0	0	0
68 Dotations provisions semi-budgétaire	0	0	0	0	/
Total dépenses réelles	2 414 751,24	100%	2 698 675,70	100%	+11,76%



Evolution des dépenses de fonctionnement en %



Les charges à caractère général (chapitre 011)

Rappel : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, les locations mobilières et immobilières, les frais liés au centre de loisirs, les transports, les frais d'intervention sur les réseaux, les honoraires des intervenants extérieurs, les taxes foncières des propriétés communales, etc. s'élèvent à 970 156,53 €.

Elles connaissent une hausse de 20,81% par rapport à 2023 :

- Matériels techniques, petits mobiliers, petits matériels informatiques : + 81% (+56 582,60 €)
- Energie (gaz et électricité) : +9,46% (+17 658,26 €)
- Fournitures scolaires : +49% (+4 691,26 €)
- Contrats de prestations de services : +81,21% (+6 975,89 €)
- Entretien, réparations des bâtiments : +49,95% (+13 257,00 €)
- Dépenses relatives aux fêtes et cérémonies : + 47,94% (+27 650,20 €)
- Assurance multirisque bâtiments : + 183,15% (+9 006,22 €)
- Frais postaux et frais de télécommunication : -25,37% (-8 621,95 €)

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles présentent un montant de 1 489 735,80 € en hausse de 10,16% par rapport à 2023.

Les frais relatifs au personnel titulaire augmentent de 90 000 € (recrutement d'un agent, prime du pouvoir d'achat, hausse de 5 points d'indice, ...) tandis que les dépenses relatives au personnel contractuel ont diminué de 22 000 €. Les frais relatifs aux contrats aidés sont en hausse de 41 300 €. Les charges de personnel représentent 55,20% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Elles correspondent au reversement de fiscalité. Dans le cadre de la péréquation horizontale, la commune a reversé 7 296 € soit 34,34% de moins par rapport à 2023. Quant à la recette provenant de la redistribution de ce fonds de péréquation, elle s'élève à la somme de 62 081 € (-2,09% par rapport à 2023).

Les Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles se montent à 213 312,89 € et ont diminué de 6,19% par rapport à 2023.

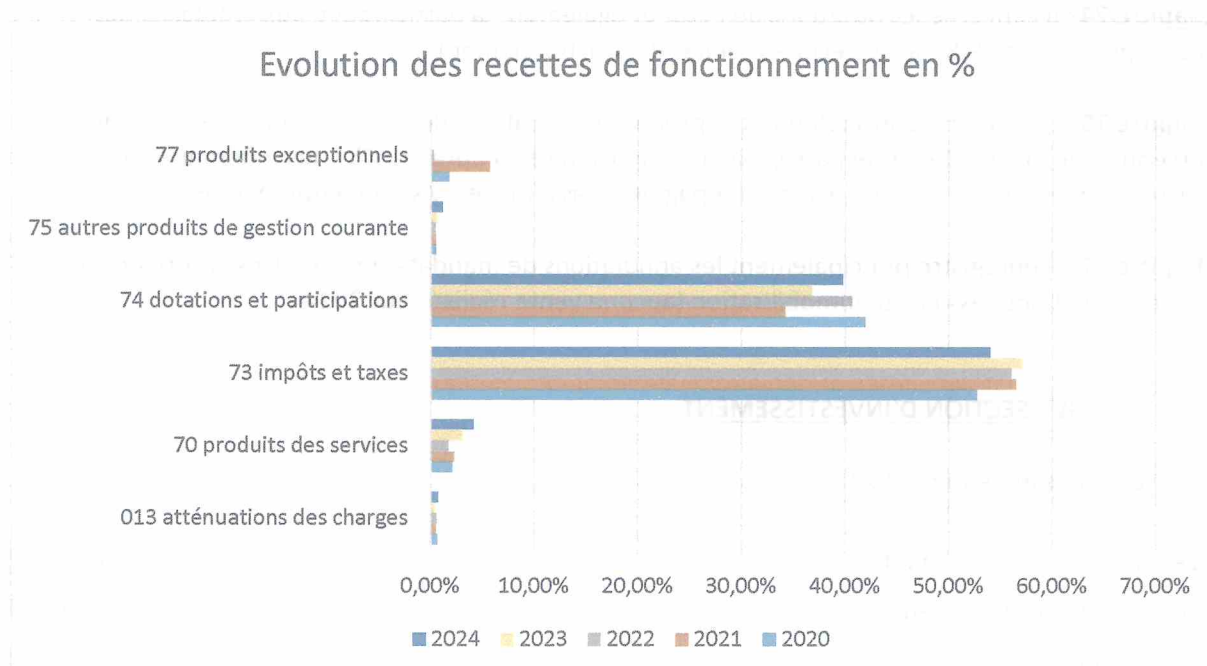
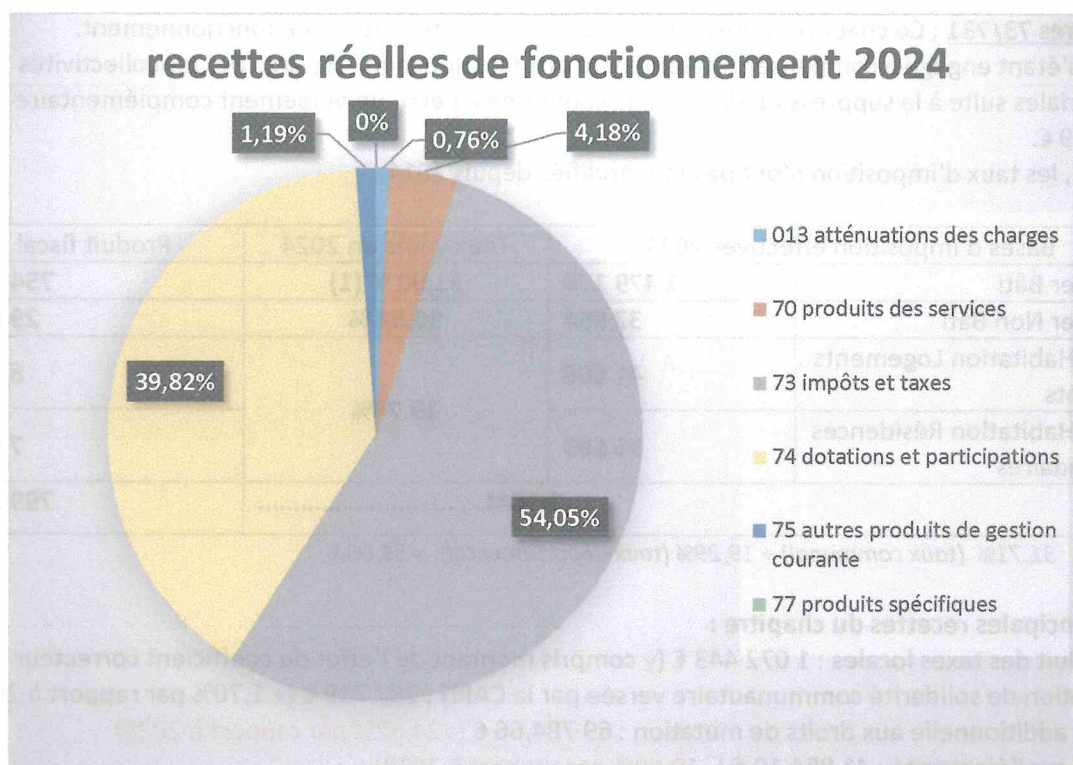
Les charges financières (chapitre 66)

Le remboursement des intérêts d'emprunts diminue de 10,98%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes réelles est de 2 935 446,41 €. Elles sont en augmentation de 3,05% par rapport à 2023.

OPERATIONS RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	%/total recettes réelles	CA 2024	%/total recettes réelles	EVOLUTION 2024/2023
013 atténuations des charges	13 990,85 €	0,49%	22 285,72 €	0,76%	+59,29%
70 produits des services	89 335,92 €	3,15%	122 753,51 €	4,18%	+37,41%
73/731 impôts et taxes	1 627 643,19 €	57,15%	1 586 473,55 €	54,05%	-2,53%
74 dotations et participations	1 048 211,94 €	36,81%	1 168 986,44 €	39,82%	+11,52%
75 autres produits de gestion courante	18 551,00 €	0,65%	34 936,19 €	1,19%	+88,33%
77 produits spécifiques	50 000,00 €	1,75%	11,00 €	0%	/
78 reprise de provisions semi-budg.	880,00 €	/	0	/	/
Total des recettes réelles	2 848 612,90 €	100%	2 935 446,41 €	100%	3,05%



Chapitre 013 comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail. La participation salariale aux chèques déjeuner est comptabilisée à l'article 6479.

Chapitre 70 comptabilise le produit des concessions dans le cimetière, le produit des redevances d'occupation du domaine public communal, les ventes de repas à la cantine scolaire, les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires (garderie, ALSH...). Il évolue de 37,41%, principalement dû à l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public versés par les opérateurs de téléphonie.

Chapitres 73/731 : Ce chapitre représente 54,05% des recettes réelles de fonctionnement. L'Etat s'étant engagé à compenser totalement le produit global de TH perçu par les collectivités territoriales suite à la suppression de la TH, la commune a perçu un versement complémentaire de 273 239 €.

Rappel, les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 2014.

Bases d'imposition effectives 2024		Taux votés en 2024	Produit fiscal
Foncier Bâti	1 479 170	51,00 % (1)	754 099
Foncier Non Bâti	32 954	90,54 %	29 837
Taxe Habitation Logements Vacants	41 606	19,76%	8 221
Taxe Habitation Résidences secondaires	35 663		7 047
TOTAL.....			799 204

(1) 31,71% (taux communal) + 19,29% (taux départemental) = 51,00%

Les principales recettes du chapitre :

le produit des taxes locales : 1 072 443 € (y compris montant de l'effet du coefficient correcteur
la dotation de solidarité communautaire versée par la CAPH : 287 719 € (+ 1,70% par rapport à 2023)
la taxe additionnelle aux droits de mutation : 69 784,66 € (- 24,62% par rapport à 2023)
la taxe sur l'électricité : 41 854,16 € (- 19,90% par rapport à 2022)

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat et également la participation aux emplois aidés. Elles représentent 39,82% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 75 : Il concerne principalement le produit des locations de salles communales ainsi que la perception de loyers. Depuis le passage à la nomenclature comptable M57, les indemnités de sinistres versées à la commune par les compagnies d'assurances y sont comptabilisées.

Chapitre 77 : Il enregistre principalement les annulations de mandats sur exercices antérieurs ainsi que le produit des cessions d'immobilisation (aucune vente réalisée sur 2024).

IV - SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2024

Dépenses d'investissement	1 155 727,62 €
Recettes d'investissement	824 538,95 €
Résultat de l'exercice 2024	-331 188,67 €
Excédent 2023 reporté	306 539,05 €
Excédent global 2024	-24 649,62 €
Solde déficitaire des restes à réaliser	-329 980,00 €
Déficit global d'investissement 2024	-354 629,62 €

Ce déficit de clôture est couvert par l'excédent global de fonctionnement 2024 qui s'élève pour rappel à 570 540,78 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement y compris les opérations patrimoniales s'établissent en 2024 à

1 155 727,62 €

Le montant des restes à réaliser au 31.12 s'élève à 346 760 €.

DETAIL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

A - OPERATIONS FINANCIERES :

86 180,97 €

dont :

Article 1641 (emprunts en euros) :

86 180,97 €

. Remboursement part capital

86 180,97 €

B - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES :

198 305,51 €

dont :

Article 2051 (logiciels) :

1 320,00 €

Logiciel panneau affichage

1 320,00 €

Article 212 (Agencements et aménagements de terrains) :

4 428,00 €

Enrochements terrils

4 428,00 €

Article 2131 (Bâtiments publics) :

27 815,33 €

Travaux et pose enduit salle Droulez

5 700,00 €

Fourniture et pose Stores rez chaussée mairie

1 607,03 €

Fourniture et pose Stores étage mairie

2 338,20 €

Installation et fourniture Baie sono+onduleur+éclairage

7 540,30 €

Extincteurs et socles mairie

2 725,56 €

Mise aux normes parafoudre église

4 788,00 €

Motorisation porte cimetière

3 116,24 €

Article 2132 (Bâtiments privés) :

42 459,18 €

Remplacement chaudière bureau de poste

9 305,00 €

Menuiseries Salle annexe salle des fêtes

31 082,40 €

Remplacement double porte salle des fêtes

2 071,78 €

Article 2184 (Matériel de bureau et mobilier) :

50 491,59 €

Mobilier mairie

45 952,83 €

Mobilier classe CP école du centre

982,80 €

Mobilier classe CP école du centre

3 555,96 €

Article 2188 (autres immobilisations corporelles) :

71 791,41 €

Badgeuse services techniques

2 025,00 €

Matériels acoustiques

18 789,60 €

Matériel audiovisuel mairie

7 027,20 €

Filet pare ballons city

9 040,93 €

Banc abri touche stade

3 351,00 €

Panneau affichage électronique

11 760,00 €

Portail parking tennis	3 293,88 €
Tondeuse services techniques	2 307,80 €
Panneaux parcours patrimoine	14 196,00 €

C - OPERATIONS :

871 241,14 €
Dont :

917 - VIDEO PROTECTION

25 229,80 €

Art.203 Frais d'études

4 706,06 €

Art.2158 Installation de 2 caméras et d'un serveur

20 523,74 €

918 - TRAVAUX ACCESSIBILITE

699 832,99 €

Art.2131 . Travaux restructuration et extension de la mairie

699 832,99 €

920- TRAVAUX RENOVATION BATIMENTS SCOLAIRES

31 245,17 €

Art.2131 Remplacement de menuiseries à l'école des Grands Champs

23 270,40 €

Art.2131 Fourniture et pose rideaux occultants bâtiments école mite

7 974,77 €

922 - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE

8 055,00 €

Art.203 Frais d'études

8 055,00 €

923- TRAVAUX DE MISE AUX NORMES PMR PARKING SALLE DES FETES

106 878,18 €

Art.2151 Travaux de voirie

106 878,18 €

TOTAL DEPENSES REELLES (A + B + C).....
1 155 727,62 €

Détail de la dette au 31 décembre 2024 :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DÛ	MONTANT ANNUITE 2024	DATE DERNIERE ANNUITE
TRAVAUX COURS DES ECOLES ET PMI	268 000,00 €	17 779,46 €	18 383,57 €	01/10/2025
TRAVAUX VOIRIE RUES H. DURRE ET A. BRUNET	360 000,00 €	96 935,07 €	27 905,76 €	25/07/2028
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	420 000,00 €	246 750,00 €	25 651,76 €	01/07/2036
TRAVAUX EXTENSION MAIRIE	500 000,00 €	445 704,79 €	32 414,36 €	22/08/2040
TOTAL.....	1 548 000,00 €	807 169,32 €	104 355,45 €	

Evolution de la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) :

ANNEE	A ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	B EPARGNE BRUTE	CAPACITE DE DESENDETTEMENT (A/B)
2020	600 242,00 €	324 543,31 €	1,85
2021	542 591,81 €	454 683,35 €	1,19
2022	977 682,59 €	319 436,28 €	3,06
2023	893 349,85	433 861,66 €	2,06
2024	807 169,32	236 770,71 €	3,41

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est considéré que la situation est bonne jusqu'à 6.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement y compris les opérations d'ordre et patrimoniales s'établissent en 2024 à 824 538,95 €

Le montant des restes à réaliser au 31.12 s'élève à 16 780 €.

Les recettes réelles d'investissement réalisées se décomposent comme suit :

- art. 1323 Département (ADVB) : 98 517,00 € dont
travaux d'extension et de restructuration de la mairie : 75 000,00 €
travaux toiture local de la pétanque : 9 105,00 €
travaux de voirie : 14 412,00 €

- art.13461 Subvention au titre de la DETR (travaux d'extension de la mairie) : 134 188,70 €

- art. 13251 Fonds de concours CAPH : 274 672,94 € dont
travaux d'extension et de restructuration de la mairie : 230 000,00 €
travaux de mise aux normes PMR parking salle des fêtes : 44 672,94 €

- art. 10222 Fonds de compensation de la TVA : 26 659,61 €

- art.10226 Produit de la taxe d'aménagement : 3 379,56 €

- art.138 Redevances R2 : 5 921,20 €

- art.2131 Remboursements divers : 222,91 €

V – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Résultat de clôture la section de fonctionnement à affecter : **570 540,78 €**

Compte tenu du besoin de financement en investissement, il convient donc d'affecter le résultat de financement 2024 comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (compte 1068) : **354 629,62 €**

Excédent reporté en section de fonctionnement (chapitre 002) : **215 911,16 €**

Cette note sera accessible sur le site internet de la ville.



Le Maire,

Jean-Paul RYCKELYNCK